

FAIRE UNE TERRASSE EN IMMEUBLE : RÈGLES, COÛTS, REVÊTEMENTS ET CONSEILS

jeu 08/11/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

En copropriété, l'esthétisme d'une terrasse passe principalement par le revêtement de son sol. Toutefois les réglementations permettent-elles aux copropriétaires de choisir le revêtement qu'il souhaite ? Nous vous donnons tous nos conseils concernant les revêtements possibles pour votre terrasse, ainsi que les coûts à prévoir.

La réglementation en copropriété

Les façades extérieures des copropriétés sont soumises à des réglementations strictes de la part du règlement de copropriété mais également du PLU (Plan local d'urbanisme) de la commune, dans un souci d'osmose. En effet, l'apparence extérieure d'un bâtiment comme un immeuble doit être homogène.

Les travaux de gros oeuvres concernent tous les copropriétaires alors que le revêtement d'une terrasse est à la charge du copropriétaire de l'appartement attenant. La création d'une terrasse en copropriété lors de travaux de rénovation n'est donc pas facile à réaliser, à moins que le copropriétaire concerné décide de prendre l'ensemble des frais des travaux à sa charge. A contrario, s'il souhaite changer le revêtement de sa terrasse, il n'aura pas besoin de l'avis de la copropriété.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

